

STAGE OBLIGATOIRE EN FIN DE CLASSE DE SECONDE ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP ET ASSOCIATION TREMPLIN

Instruction du 20/03/2025 relative aux propositions de l'association TREMPLIN

Service Académique Ecole Inclusive

Conseillère technique

Affaire suivie par : Pascale Schwager

Mél : ash-academie@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements et les directeurs d'établissements privés sous contrat.

Références :

- Bulletin officiel n° 13 du 28 mars 2024
-

Le stage obligatoire en fin de seconde a été instauré en 2024 pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique. Il peut être effectué en entreprise, en administration ou en association. En 2025, il se déroulera du 16 au 27 juin.

L'association TREMPLIN Handicap et son réseau d'employeurs partenaires se mobilisent pour les lycéennes et lycéens en situation de handicap de seconde générale et technologique.

Il leur est proposé une aide dans la recherche de leur stage obligatoire dans des entreprises d'accueil en Ile-de-France.

Les jeunes en situation de handicap qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement pour trouver une entreprise peuvent s'inscrire avec le lien suivant : <https://forms.office.com/e/TjrLBEMJWb> jusqu'au dimanche 1er juin.

Chaque lycéen inscrit sera contacté pour un échange afin de mieux le connaître et de recenser ses attentes.

Pascale Schwager
Conseillère technique Ecole inclusive de la rectrice